



Au conseil communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2020-07 relatif à:

L'aménagement d'une place de dépose EMS la Résidence – Eglise catholique et création d'un cheminement pédestre entre le chemin du Sillon et le chemin du Levant

Elle était composée de :

Mesdames :	Danielle Martin (SOC)	(1)
	Anne Croset (EA)	(1)
	Danielle Gosteli (PLR)	(1)
Messieurs :	Laurent Buemi (PLR)	(1)
	Philippe Ranc (ALT-V)	(1)
	Jean-Michel Carré (UDC)	(1)
	Pierre-Yves Brélaz, rapporteur (PLR)	(1)

Délégué Municipal : Grégory Devaud

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le jeudi 25 juin 2020 à 19H00 directement sur le site du préavis, en présence de Monsieur Grégory Devaud, Municipal, que nous profitons de remercier pour sa disponibilité et les renseignements fournis. Nous ne répéterons pas les informations contenues dans le rapport-préavis municipal, mais souhaitons apporter quelques informations complémentaires ou que nous jugeons utiles pour une prise de considération par notre Conseil. Petite erreur dans le libellé du préavis puisque ce n'est pas "église" mais "école catholique" qu'il faut lire.

Discussion générale :

Le Municipal nous a présenté les travaux qui seront réalisés. Au vu de la période COVID ces travaux auront plutôt lieu dès le mois de septembre ou d'octobre. Ils s'inscrivent exactement dans le plan de relance prévu par la Municipalité. Les offres seront envoyées sur invitation exclusivement à des entreprises aiglonnes.

La zone de dépose sera utilisable entre 19h et 7h pour les habitants ou visiteurs de cette zone.

Un commissaire soulève les points concernant le trafic et la vitesse qui, selon le retour de plusieurs riverains, se trouvent être un problème dans cette zone. Il est mentionné par le Municipal que toute la zone sous-gare est en cours de réflexion sur la mobilité due à l'arrivée du futur gymnase.

Un commissaire soulève le point de la création d'une « zone 20 », qui dans la situation actuelle pose problème puisque nous ne pouvons pas y intégrer des chicanes ou des éléments physiques de ralentissement notamment à cause des sorties de véhicules privés dans cette zone. De plus une « zone 20 » serait subordonnée à l'acceptation du voyer de l'état et pour l'heure actuelle, le recours aux moyens physiques de ralentissement et aux marquages ont été recommandés à la Commune.

Concernant les plantations qui figurent dans le préavis elles se situent le long de la route et seront fournies par la pépinière de Genolier qui a un contrat de prestations avec la Commune. Cette entreprise fournira les arbres labellisés FSC (Forest Stewardship Council) information sous : <https://ch.fsc.org/fr-ch/der-fsc/vision>

Au niveau des coûts de construction « Travaux de génie-civil », un commissaire demande au Municipal de nous fournir une précision.

En résumé :

Installation de chantier + travaux préparatoires :	CHF 19'240.- HT	} CHF 156'945.-HT
Terrassements :	CHF 44'015.- HT	
Assainissements :	CHF 6'450.- HT	
Superstructure :	CHF 79'665.- HT	
Régies :	CHF 7575.- HT	

Répartition : Trottoir : 66 % Ch. piéton : 21 % Ecole : 13 %

La commission mentionne que les frais pour indemnités dans le préavis représentent les frais de notaire.

Position de la commission des finances

Après examen des incidences financières, la CoFin ne voit pas d'objection à accorder le crédit demandé.

Elle a toutefois constaté que le préavis ne mentionne pas de conditions relatives à l'amortissement.

La CoFin propose donc d'accepter les conclusions municipales en amendant le point 3 comme suit:

3. d'approuver le financement tel que proposé. Il sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Conclusion

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous demander Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-07 du 25 mai 2020
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 247'500.- TTC pour l'aménagement d'une place de dépose EMS – Ecole catholique et création d'un cheminement pédestre entre le chemin du Sillon et le chemin du Levant.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 247'500.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions.
3. **D'approuver le financement tel que proposé. Il sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.**
4. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

Au nom de la commission
Pierre-Yves Brélaz
Rapporteur



Aigle, le 27 juillet 2020